INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école
du Val-de-Grâce (Eastman)
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS
ÉCOLE DU VAL-DE-GRÂCE

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le lundi 15 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS

Marie-Ève Cardin, parent
Olivier Fauvelet, parent
Alexandra Lavoie, parent
Stéphanie Tremblay, parent
Emmanuelle Vincent-Racicot (parent)
Alexandrine Massé-Bombardier (parent substitut et OPP)
Maxime Racicot (parent substitut, remplaçant de Stéphanie Tremblay)
Martine Collette, orthopédagogue
Philippe D'Aragon, enseignant
Marie-Ève Richard, enseignante

ÉTAIT ABSENT
Lyne Larose, technicienne en éducation spécialisée
Véronique Laverdure, responsable du service de garde

PARTICIPAIT ÉGALEMENT
Stéphane Gévry, directeur

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après vérification du quorum, l'assemblée est ouverte à 18 h 00.

3. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Martine Collette est désignée secrétaire de l'assemblée.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE-25-26-07

Il est PROPOSÉ par Olivier Fauvelet
Il est APPUYÉ par Emmanuelle Vincent-Racicot,

QUE l'ordre du jour de la séance du conseil d'établissement du 12 décembre 2025 soit adopté sans modification

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 OCTOBRE 2025

CE-25-26-08

Il est PROPOSÉ par Alexandra Lavoie
Il est APPUYÉ par Philippe D'Aragon

QUE le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2025 soit adopté avec de légères modifications (informations complétées au niveau des noms de représentants de la communauté à être contactés par la direction afin de connaitre leur intention à siéger au CÉ).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 OCTOBRE 2025

Informations supplémentaires :
Appel à Alain Déry (de l'organisme Du Rocher); ce dernier n'est pas disponible pour siéger sur le CÉ mais il veut faire un don de 1000$ à l'école.

Changement de dates pour les prochains CÉ
23 février à la place du 9 février 18h
Mardi 16 juin au lieu du 15 juin, à 17h30

Mesures de sécurité : Stéphane informe que la présentation de la vidéo du confinement barricadé sera le 20 janvier; la documentation sera envoyée aux parents, la semaine précédente.
Stéphane informera prochainement le CÉ du type de communication à faire parvenir aux parents dans le cas où ce type d'événements survenait à l'école.

7. PAROLE DU PUBLIC

Maxime Racicot, parent substitut adresse ses félicitations pour le succès obtenu lors de la levée de fonds de l'école.

8. BUDGET RÉVISÉ

En introduction à la présentation du budget par la direction, la présidente du CÉ de VDG rapporte le mouvement actuel au niveau des comités de parents des écoles du CSSS de refuser le budget de leur école respective afin de faire pression sur le ministère de l'Éducation; ce dernier faisant la sourde d'oreille face à des demandes d'explications non rendues concernant les coupes en éducation.

Le comité de parents du CSSS s'est dissocié du Comité de parents du Québec pour se joindre Comité des parents autonome du Québec.
Si le CÉ de VDG refuse le budget de l'école VDG (pour faire pression), la direction devra « retravaillée » le budget actuel.
À ce, la direction devra présenter à nouveau le budget revu, lors d'une rencontre extraordinaire de CÉ.
Si le budget est refusé une seconde fois, c'est le Centre de service qui prendra la gouvernance du budget de l'école.

À la suite de cette information, Stéphane, le directeur de VDG présente au CÉ le budget actuel; ce budget ayant précédemment présenté et adopté par le conseil d'école et lors de l'assemblée générale des enseignants.

Voir le document présenté par la direction.

En cours de présentation, des questions sont adressées par des membres du CÉ :

-Il y a une question considérant les surplus du service de garde; n'y a-t-il pas lieu de diminuer les frais? Stéphane précise que le montant est fixé par le ministère de l'Éducation.

(Courte discussion considérant l'augmentation de la clientèle :
Stéphane mentionne qu'il informe régulièrement la direction générale du CSSS de l'importante augmentation actuelle de la clientèle à VDG.

Conclusion :
À la suite de la présentation du budget, la présidente du CÉ propose que ce dernier soit adopté dans son entièreté, considérant les explications claires du directeur Stéphane Gévry lors de sa présentation. Un vote à main levée est réalisé :

Résultat : le budget est accepté par 5 voix contre 3 voix.

La Résolution du Comité de parents du CSSS présentée au départ est relue afin de bien en comprendre la teneur (voir le document en annexe).
L'adoption du budget et de la lettre est :

CE-25-26-09

Il est PROPOSÉ par Olivier Fauvelet (parent)
Il est APPUYÉ par Marie-Eve Cardin (parent)

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

9. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE 2026-2027 (TEMPÊTE)

Se référer au document préparé par Véronique Laverdure, responsable du service de garde (utilisation du canevas provenant du Centre de service).
Stéphane, la direction, présente le document, en l'absence de Véronique.

Questions d'un parent :
Si un enfant est retiré du service de garde par la direction pour des raisons de comportement, le parent doit-il encore payer?
La direction mentionne que : non.

Note pour la direction :

Proposition d'un parent : Revoir la possibilité d'offrir le service de garde pour les élèves du préscolaire lors des journées de la rentrée progressive.

CE-25-26-10

Le document est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. APPROUVER LE TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE POUR 2026-2027 (GRILLE-MATIÈRE)

Approuvé à l'unanimité

11. CODE DE VIE 25-26 (AMENDÉ AVEC LE VOUVOIEMENT ET MME/M

CE-25-26-11

Approuvé à l'unanimité

12. CONTENUS OBLIGATOIRES : EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (COSP) ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PERSONNELLES ET SOCIALES

Le contenu est revu globalement, car les membres du CÉ ont eu l'occasion d'en faire une lecture individuelle.

Note à la direction : À revoir le libellé de l'activité : Mandela avec les intelligences (considérant les divergences d'opinions concernant les neuro-mythes)

CE-25-26-12

Approuvé à l'unanimité

13. ACTIVITÉS ET SORTIES ÉDUCATIVES :

3 février : Sortie de ski Orford (3e à 6e année)
4 février : Base de plein air André Nadeau (préscolaire et 1er cycle);

À la suite de la levée de fonds, 10 $ sont accordés pour défrayer le cout de la sortie de fin d'année

Élèves de 4e : Village québécois
Élèves de 5e : Centre des sciences de Montréal
L'enseignant, Kevin, accompagnera ses élèves dans les deux cas.
La gestion des élèves demeurant à l'école sera décidée par la direction.

Sorties culturelles
19 mai (1re année) et 20 mai (classes de 1 -2e et 2e) : musée Armand Bombardier, Valcourt (les frais sont absorbés par le budget culturel du Ministère).

CE-25-26-13

Approuvé à l'unanimité

14. LEVÉE DE FONDS : BILAN – DÉPENSES AU FONDS 5

Voir le résumé du rapport détaillé déposé par l'OPP :
Résultat des argents amassés par la levée de fonds 2025 : 25 000$

-Question d'un membre du CÉ adressée à la direction :
Comment utilise-t-on les argents amassés lors de la levée de fonds?
La direction informe le CÉ d'exemples d'utilisation : principalement de l'argent des autobus; utilisation de montant pour diminuer les frais d'entrée pour tous les élèves lors de la sortie de fin d'année (par ex.:10 $).
-Une proposition de Marie-Eve Cardin est qu'il importe de demeurer ouvert (ex. projet spécial) qu'en à l'utilisation des fonds.

-Olivier Fauvelet souligne le fait positif que Stéphane ait présenté un objectif à atteindre lors de la levée de fonds.

-Question d'un parent qui aimerait donner sans faire l'achat d'articles :
Rép : La nouvelle plateforme de financement de Desjardins offrira peut-être la possibilité qu'un parent puisse donner sans faire d'achat.

Un parent informe que le Conseil sport loisir en Estrie a un répertoire considérant les différentes subventions offertes au monde scolaire.

Note : Rappel à Nicolas, enseignant en éducation physique pour la subvention « Destination » afin de couvrir les frais du Mt-Orford.

15. SERVICE DE GARDE

Absence de la représentante (voir le point 9 ci-haut).

16. MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Présence de la représentante des cuisines collectives : Sara Coupry
La représentante explique les différentes possibilités d'activités offertes par les cuisines collectives.

Note : collaboration des cuisines collectives avec le projet des 4 ans

Présence en TEAMS de la représentante de la municipalité :
Eastman Loisirs : Mélanie Savoie
Elle informe le CÉ des activités suivantes :
-Inscription pour les activités intermunicipales en cours
-Loisirs d'hiver à venir
-Programme accès loisirs pour les parents à faibles revenus
Suggestion de déposer le dépliant : Accès loisirs dans les paniers de Noël.

17. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

Éléments d'information mentionnés par Alexandrine Massé-Bombardier, responsable de l'OPP.

Levée de fonds (déjà mentionné précédemment)
Bibliothèque :
- Demande de réparation du scanner
- Plusieurs livres brisés;
Note à la direction : Rappel de faire attention aux livres et de bien les mettre dans les sacs de plastique en ce sens.
-Besoin de nouveaux bénévoles pour la bibliothèque
- La foire du livre usagé sera à nouveau organisée;
- Organisation d'un film de Noël en soirée
- Rallye extérieur (activités de Noël à l'école);
- Carnaval d'hiver 27 février.
-Comité spectacle de fin d'année : présentation lors du CÉ du 23 février.
- Atelier conférence : acte d'amour (date suggérée 20 mars);
- Entretien des sentiers par la municipalité : la demande sera déposée à la Ville pour le prochain conseil de janvier 2026 par Olivier Fauvelet;
- Saines habitudes de vie (activités en lien avec le comité de l'école);
- L'OPP a l'idée d'amasser des sous de commandites (Plan de commandites) envoyé par Stéphane au Centre de service.
-Remerciements aux bénévoles ayant nettoyé le grenier.

Le CÉ a l'obligation de consulter les élèves au sujet de :
La cour d'école (prêt prochain CÉ) et le programme de violence et d'intimidation;

Défi de la responsable de l'OPP est le recrutement de bénévoles;
C'est un objectif; un frein est de compléter le formulaire des antécédents

Note à la direction : Revoir la formule des parents bénévoles avec Alexandrine

INITIALES DU PRÉSIDENT INITIALES DU SECRÉTAIRE	**Procès-verbal** **du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école** **du Val-de-Grâce (Eastman)** **du Centre de services scolaires des Sommets**
	18. COMITÉ DE PARENTS Réforme du français : pas d'expérimentation faite actuellement au centre de service Inscription sur mosaïque **19. CORRESPONDANCE** Aucune **20. AUTRE SUJET** Aucun **21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
CE-25-26-14	Il est PROPOSÉ par Philippe D'Aragon et appuyé par Stéphanie Tremblay de lever l'assemblée à 21 h 15

_____ _____

Alexandra Lavoie, présidente Stéphane Gévry, directeur

Annexe

Considérant le contexte budgétaire en éducation publique pour l'année scolaire 2025-2026;

Considérant le travail et la capacité exceptionnel de notre CSS pour amoindrir l'impact des récentes décisions gouvernementales sur le contexte budgétaire en éducation publique pour l'année scolaire 2025-2026;

Considérant notre solidarité et notre inquiétude pour l'état de l'éducation publique au Québec pour l'année scolaire 2025-2026 à cause de ces récentes décisions gouvernementales;

Considérant que la proposition de budget d'école impacte significativement les services aux élèves;

Considérant qu'en vertu de l'article 64 de la LIP, toute décision du conseil doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves;

Considérant que de travailler en silo nuirait à la majorité des élèves du Québec et contribuerait aux inégalités sociales;

Le conseil d'établissement de l'école du Val-de-Grâce adopte le budget tel que présenté, mais souhaite souligner que la proposition ne reflète pas adéquatement les besoins réels de l'établissement ni des élèves, prend plus en compte la capacité de financement du CSS que ceux-ci ET demande au CSS de porter la voix de l'établissement exigeant au gouvernement un réinvestissement massif, durable et immédiat en éducation publique.

La présidence du conseil d'établissement de l'école du Val-de-Grâce informera les parents de l'école, l'administration du CSS, les députés locaux et le ministre de l'Éducation de cette décision.